

1. Principes généraux

Les tamis sont utilisés afin de déterminer la proportion d'éléments indésirables dans un échantillon de céréales et passant au travers de tamis de contrôle ayant la forme et les dimensions suivantes :

tamis à trous longs :

1.0 x 20 mm	2.0 x 20 mm
1.2 x 20 mm	2.2 x 20 mm
1.5 x 20 mm	2.5 x 20 mm
1.7 x 20 mm	2.8 x 20 mm
1.8 x 20 mm	3.55 x 20 mm
1.9 x 20 mm	

tamis à trous ronds :

3.0 mm de diamètre	7 mm de diamètre
3.5 mm de diamètre	8 mm de diamètre
4.5 mm de diamètre	9 mm de diamètre
6.0 mm de diamètre	12 mm de diamètre

2. Mode opératoire

Compte tenu du faible taux d'usure des tamis, ils sont vérifiés tous les 5 ans par le SQ.

Un contrôle visuel est réalisé afin de déceler les imperfections éventuelles : déformations, usure des trous, encrassement important.

Un relevé de mesure est réalisé sur 15 fentes pour vérifier que la largeur des grilles n'excède pas la tolérance supérieure.

Ce contrôle est enregistré sur le support EN 7.1-5-3.

S'il est jugé non-conforme, le tamis doit être mis hors usage et remplacé.

Le dossier de l'appareil est renseigné.

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	J. DEBOURGES
Visa :	JD

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION